



COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 07 mai 2015

Le Crédit Municipal de Paris et la Banque de France renouvellent leur collaboration dans la lutte contre le surendettement

Le Crédit Municipal de Paris et la Banque de France viennent de signer une nouvelle convention de 3 ans, pour que le « Point Solutions Surendettement » poursuive son action d'accompagnement auprès des Parisiens déclarés surendettés, orientés par la Banque de France.

Plus largement, le « Point Solutions Surendettement » du Crédit Municipal de Paris accompagne toutes les personnes fragilisées financièrement et les aide à trouver des solutions pour sortir durablement du surendettement. Ecoute, aide à la réalisation des démarches, ateliers collectifs sur la gestion du budget ou le fonctionnement de la banque, diagnostic budgétaire, les méthodes proposées sont adaptées à la situation de chaque personne suivie.

C'est un service **public, confidentiel et gratuit**, basé sur le dialogue avec toutes les parties prenantes – personnes fragilisées, créanciers, associations, services sociaux – et animé par une équipe de bénévoles et de salariés.

Fort de son succès, ce modèle d'accompagnement original proposé par le Crédit Municipal de Paris va poursuivre son développement en élargissant sa gamme de services auprès de nouveaux publics, en particulier les salariés en difficulté, grâce au développement de nouvelles collaborations avec les services des ressources humaines et les services sociaux d'entreprises.



Informations pratiques

Crédit Municipal de Paris
Point Solutions Surendettement
55 rue des Francs-Bourgeois
75004 Paris
www.creditmunicipal.fr

Relations presse

Emilie Pourquery
epourquery@creditmunicipal.fr
01 44 61 63 28

Point Solutions Surendettement, depuis sa création en 2012, c'est :

- 1 100 personnes suivies individuellement
- 2 300 appels
- 5 000 entretiens
- 15 bénévoles et salariés impliqués dans la lutte contre le surendettement
- 1 réseau constitué de 50 créanciers, associations, services sociaux.
- 150 professionnels abonnés à la newsletter

Les points clés de la convention :

1. La Banque de France oriente les personnes surendettées vers un service d'accompagnement.
2. La Banque de France forme les équipes et les partenaires du Crédit Municipal de Paris sur le surendettement.
3. Le Crédit Municipal de Paris accueille les personnes sollicitant le Point Solutions Surendettement.
4. Le Crédit Municipal développe des partenariats porteurs de solutions pour des publics fragilisés.